

Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 2 décembre 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 1 p. (359r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 2 décembre 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47954>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 décembre 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

Résumé Godin répond au télégramme de son fils Émile. Sur l'affaire de Rivière. Godin indique à son fils qu'il convient de payer monsieur de Rivière 350 F pour le mois passé mais sans indemnité car le temps lui est laissé de se replacer. Godin pense que de Rivière sentira lui-même qu'il ne peut plus rester dans la maison eu égard à sa conduite, et qu'il est probablement soudoyé par une autre maison pour qu'il se conduise comme il le fait.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Emploi](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [André, Eugène \(1836-\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles ? le ³^e juillet

Mon cher frère,

Une lettre est partie
en réponse à la tienne,
et celle-ci répond au
télégramme.

Je pense qu'il ya lieu
de payer 350 francs à
M de Boivière pour le
dernier mois, mais il
n'y a pas d'indemnité
à lui accorder puisque il
est prévenu et qu'on lui
mettra le temps nécessaire
pour se remplacer.

Il y a donc à lui faire
remettre 350 francs, sans
aucune autre observation,
et à lui laisser la faculté
de travailler jusqu'à nouvel

ordre.

Il n'y a pas après cela
à s'occuper autrement de
M de Boivière que, je
pense, sentira lui-même
qu'il ne peut plus rester
dans la maison après la
conduite qui il tient.

Il faut être prudent car
il est probable qu'il est
soudoyé par une autre
maison pour agir comme
il le fait.

Il faut donc le voir
venir sans rien compre-
mettre ; mais tu peu lui
faire voir que tu te peu-
passes de ses services,
dont je suis charmé.
Mais bien ce soit M Gendre
qui se charge de cela
auprès de lui.

Bien à toi *F. Févret de
Févret de*

cc 9
cc 9
cc 9